



# Saint-Julien vous parle

## FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

**Prendre note que le bureau municipal sera FERMÉ à partir du 19 juillet jusqu'au 4 août 2024 inclusivement.**

## PERMIS DE FEU DOMICILIAIRE

La saison estivale est arrivée, et avec elle, le risque d'incendies. Pour préserver notre belle région et assurer la sécurité de tous, les citoyens qui désirent faire un feu à leur domicile doivent au préalable obtenir un permis de feu domiciliaire.

**Pour ce faire, veuillez contacter l'inspecteur municipal M. Éric Faucher au 418-332-5686.**

Veillez noter que si vous possédez un foyer extérieur avec un pare étincelle, vous n'avez pas besoin de permis. Assurez-vous cependant de vérifier sur le site [sopfeu.qc.ca](http://sopfeu.qc.ca) qu'il n'y a pas une interdiction en cours.



## DANS CE NUMÉRO

Annonces .....	1
Info-conseil .....	2
Communiqués .....	3
Feuillets .....	4-5
Bibliothèque .....	6
Communiqués .....	7
Coordonnées .....	8

*Vivre au sommet des Appalaches*



## INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 8 juillet 2024. Il y fut question des sujets suivants :

### **Appui à la demande de la MRC des Appalaches au Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, Volet 2**

La Municipalité adhère au projet de démarche de la MRC des Appalaches visant à embaucher ou à mobiliser une ressource pour coordonner la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA sur le territoire de la MRC. Elle appuie la MRC afin qu'elle effectue une demande d'aide financière auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux pour le projet d'embauche ou de mobilisation d'une ressource affectée à la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA;

### **Approbation de l'adhésion des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine et de Saint-Jacques de Leeds à l'Entente de service en inspection municipale, ouverture de poste de conseiller en urbanisme**

Le conseil approuve l'adhésion des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine et de Saint-Jacques-de-Leeds à l'entente de service en inspection régionale.

### **Demande d'appui pour la réduction des coûts assumés par les municipalités pour le service de la Sûreté du Québec**

Le conseil demande formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

### **Résolution pour la convention d'aide financière avec le PAFFSR pour les radars pédagogiques**

Le conseil autorise M. Jacques Laprise, Maire et Michel Ferland, Directeur général greffier-trésorier à signer la convention d'aide financière et de respecter les normes de visibilité au Protocole de visibilité pour les programmes d'aide du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

### **Dérogation mineure**

Il est résolu que la demande de dérogation à la réglementation de zonage portant le numéro 243 relativement au lot n° 5 691 557 du cadastre du Québec respecte les critères applicables de la loi et que cette demande soit acceptée aux conditions suivantes :

- La clôture doit être majoritairement grillagée, comme le citoyen l'a présenté.
- La clôture située en cour avant doit être à 53 pieds de la ligne de terrain.

### **Octroi de contrat de fauchage des talus**

La municipalité de Saint-Julien octroie le contrat de fauchage des talus à Robert Allaire pour la somme approximative de 3400\$ plus taxes.

### **Contrat de services de PLANITAXE (Éthier Avocats inc.)**

La municipalité de Saint-Julien autorise le directeur général greffier-trésorier Michel Ferland à signer le contrat de services avec Planitaxe.

### **Résolution pour compléter la demande d'aide financière dans le du programme FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ-PROJET DE PETITE ENVERGURE du Gouvernement du Canada**

Le conseil autorise Michel Ferland directeur général greffier-trésorier de compléter les documents nécessaires pour produire la demande d'aide financière au Gouvernement du Canada.

### **Autorisation de verser le montant du salaire de Éric Faucher pour les heures travaillées en supplément de l'horaire de travail normal lors du sinistre du 10 juillet 2023**

Il est résolu d'autoriser la municipalité de Saint-Julien de verser le montant des heures travaillées en supplément de l'horaire régulier, soit 98.5 heures au tarif de 41.72\$/hre plus les avantages sociaux établis à 15% par le Gouvernement, pour un total de 4725.83\$. Ce montant sera déduit du temps supplémentaire accumulé dans le registre de paie de M. Faucher.

**Prochaine séance du conseil :**

**Lundi 12 août 2024.**

## SUCCÈS DE LA TROISIÈME ÉDITION DE LA JOURNÉE NOS MILIEUX DE VIE EN ACTION - CHAUDIÈRE-APPALACHES : PLUS DE 160 PARTICIPANTS DANS LA RÉGION

**Thetford Mines, le 26 juin 2024** – Le 7 juin dernier, 160 participants, incluant des élus municipaux, des directeurs et des professionnels du milieu municipal, se sont réunis pour une troisième année consécutive lors de la journée « Nos milieux de vie en action - Chaudière-Appalaches ». Cet événement s'est tenu dans plusieurs lieux de la MRC des Appalaches, où des élus locaux ont présenté des projets contribuant au développement de leurs communautés.

Les participants ont pu découvrir le Mont Adstock, le Centre agroalimentaire des Appalaches, le Centre multifonctionnel de Saint-Clotilde-de-Beauce, l'Espace entrepreneurial région de Thetford (E2RT), le Centre historique de la mine King (KB3) et son parc urbain, le site patrimonial Holy Trinity à Irlande et le Parc Bellerive de Beaulac-Garthby.

« Ce fut un véritable plaisir de recevoir les élus et autres représentants de la région de Chaudière-Appalaches afin de leur présenter nos projets collaboratifs et novateurs. Quelle richesse de pouvoir s'inspirer les uns des autres et d'échanger avec des collègues qui vivent les mêmes réalités que nous », mentionne le préfet de la MRC des Appalaches, Marc-Alexandre Brousseau.

La MRC des Appalaches souhaite exprimer toute sa gratitude aux cinq municipalités hôtes, soit les municipalités d'Adstock, d'Irlande, de sainte-Clotilde-de-Beauce, de Beaulac-Garthby et la Ville de Thetford Mines pour leur accueil chaleureux et professionnel, contribuant au succès de cette journée. L'organisation de cette activité a été rendue possible grâce au financement de l'Entente sectorielle de développement en soutien à la concertation régionale de la Chaudière-Appalaches, soutenue par le Fonds d'appui au rayonnement des régions.

Pour consulter les photos et vidéos de l'événement, nous vous invitons à visiter le site web : [www.milieuxdevieenaction.ca](http://www.milieuxdevieenaction.ca). Vous y trouverez également les détails des projets et des initiatives présentés lors de la journée.

Source : Cassy Lachance, Coordonnatrice aux communications | [communications@mrcdesappalaches.ca](mailto:communications@mrcdesappalaches.ca)



### Sécurité incendie - Une trousse d'outils pour mettre en valeur le métier de pompier

Dans le but de soutenir les municipalités et les directeurs de services de sécurité incendie (SSI) des municipalités desservant un territoire de moins de 25 000 habitants dans leurs activités de recrutement, le ministère de la Sécurité publique (MSP) rend disponible une trousse d'outils sur Québec.ca.

Si le métier de pompier vous intéresse, vous pouvez visiter les liens suivants pour plus d'informations :

- la page <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/devenir-pompier-pompier>, qui décrit le métier de pompier/pomprière;
- la page [https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/outils-pour-le-recrutement-de-pompieres-et-pompiers](https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/securite-incendie/outils-pour-le-recrutement-de-pompier-et-pompieres-et-pompiers) laquelle inclut :
  - \* une vidéo présentant des témoignages de pompiers qui s'expriment sur leur passion du métier;
  - \* un article sur le rôle des pompiers dans leurs communautés;

# Pour vivre un été en beauté!

## SE PROTÉGER...des tiques et de la maladie de Lyme

Les tiques montent sur les tiges des plantes, des arbustes et des herbes hautes. Elles se trouvent également dans les feuilles mortes au sol. Elles ne sautent pas. Elles peuvent s'agripper à une personne ou à un animal lors de son passage. Elles sont particulièrement actives d'avril à novembre. Les tiques peuvent transmettre la maladie de Lyme, mais également d'autres maladies comme l'anaplasmose, qui est en émergence au Québec. La maladie peut survenir chez les enfants comme chez les adultes.

### Comment aménager son terrain ?



- Tondre la pelouse régulièrement.
- Enlever les feuilles mortes sur le terrain.
- Couper les broussailles et les herbes hautes.
- Arracher les mauvaises herbes le long des murs ou installations.
- Aménager des sentiers de copeaux de bois ou de gravier entre les zones boisées et les pelouses, les patios et les aires de jeux (zone tampon de 3 mètres).
- Aménager les aires de jeux loin des arbres et dans un endroit ensoleillé.
- Éloigner les mangeoires d'oiseaux de la maison.
- Entraver l'activité des petits rongeurs près de la maison (ils peuvent apporter des tiques avec eux):
  - Mettre dans un bac ou une poubelle bien fermée les sacs (même fermés) contenant des déchets alimentaires.
  - Empiler le bois de chauffage loin de la maison (à plus de 3 mètres).

### Comment protéger les animaux domestiques ?



- Les animaux peuvent introduire des tiques dans le domicile. Discuter avec le vétérinaire des moyens de prévention (ex. : vaccins, acaricides à applications topiques ou administrés par voie orale).
- Bien inspecter les animaux domestiques chaque jour (tout le corps avec une attention particulière au niveau du cou, des oreilles, des aisselles et entre les orteils). Si une tique est trouvée, la retirer avec la même technique que celle utilisée pour les humains (« voir lien dans la section « Au retour de ces activités ? ») et consulter le vétérinaire au besoin.

### Que faire en cas de piqûre de tique ?



Appeler le 811 et retirer la tique. Plus elle est enlevée rapidement, plus les risques de transmission de la maladie sont réduits. Utilisez une pince fine et non vos ongles, pour éviter le risque d'écraser la tique, et ainsi de favoriser la transmission de la bactérie responsable de la maladie. [Retrait d'une tique en cas de piqûre.](#)

### Quand faut-il consulter ?

Consulter un médecin si un ou plusieurs symptômes de la maladie de Lyme ci-haut(s) apparaissent. Pour toute question, appeler Info-Santé au 811.

### Comment se protéger lors de la pratique d'activités ou de travail en plein air ?



- Marcher dans les sentiers ou sur les pistes aménagées, éviter les herbes hautes et les buissons.
- Éviter de frôler la végétation et arbustes
- Porter des chandails à manches longues, des pantalons longs et des chaussures fermées. Entrer votre chandail dans votre pantalon et le bas de votre pantalon dans vos chaussettes ou vos bottes.
- Si la tête risque d'être en contact avec les arbustes ou les herbes hautes à cause du type d'activité, porter un chapeau.
- Pour vous protéger des piqûres de tiques, privilégier les produits à base de **DEET** et d'**icaridine**.

### Au retour de ces activités



- Inspecter l'équipement utilisé et les vêtements, puis retirer les tiques si présentes.
- Mettre les vêtements dans la laveuse pendant 10 minutes à température élevée ou laver à l'eau chaude.
- Prendre une douche ou un bain.
- Inspecter votre corps. Si une tique est accrochée à la peau, la retirer à l'aide d'une pince fine et non avec vos ongles. Suivre la technique web : [Retrait d'une tique en cas de piqûre](#) | Gouvernement du Québec (quebec.ca).
- Vous avez des enfants : vérifier régulièrement leur peau pour identifier et retirer les tiques rapidement (derrière les oreilles, le cou et les cheveux) minimalement une fois par jour et au retour d'activités à risque.

### Quels sont les symptômes ?



Le plus courant est une rougeur sur la peau, autour de l'endroit de la piqûre. Elle est présente dans 60 à 80 % des cas. Elle apparaît de 3 à 30 jours après la piqûre et s'agrandit de jour en jour pour atteindre plus de 5 cm (durée d'au moins 2 jours). D'autres symptômes possibles comme la fièvre, la fatigue, des maux de tête, une raideur à la nuque et des douleurs musculaires et articulaires, etc. peuvent apparaître des semaines voire des mois plus tard.

Pour d'autres renseignements, consultez le site du [MSSS](#) ou [CISSSCA](#).

Consultez les ressources interactives destinées aux enfants, qui incluent, entre autres, des jeux et des vidéos : [Comment éviter les tiques et prévenir les morsures de tiques \(experiencessantecanada.ca\)](#)

Les tiques à pattes noires ou Ixodes scapularis sont les vecteurs de la maladie de Lyme au Québec. Si vous résidez près d'un boisé ou d'une forêt dans une région infestée de tiques, vous pouvez prendre quelques mesures pour réduire l'habitat des tiques près de votre résidence. Voici quelques aménagements suggérés, en vous référant au schéma illustré.



- 1 Habitat de la tique : Les boisés et les hautes herbes.
- 2 Barrière de copeaux de bois : Créez un écart entre le boisé et la pelouse en installant une bande d'une largeur d'un mètre (3 pieds) faite de copeaux de bois, de paillis ou de gravier.
- 3 Tas de bois : Entrez le tas de bois au bord de la bande de copeaux de bois, loin de la maison.
- 4 Zone «tampon» : Maintenez une zone de 3 mètres (9 pieds) de gazon entretenu entre les zones de pelouse sans tique où se déroulent vos activités (patio, balançoires, potager, etc.) et le boisé. Taillez les arbustes qui s'approchent de la pelouse de la zone sans tique.
- 5 Zone sans tique : Réalisez vos activités telles que le jardinage, les jeux extérieurs et autres à l'intérieur de ce périmètre de la cour.
- 6 et 7 Potager et balançoires : Installez votre potager, les plates-bandes, les balançoires, le mobilier de jardin et autres à l'intérieur de la zone sans tique.

## SE PROTÉGER... des moustiques

Dans la région de la Chaudière-Appalaches comme ailleurs au Québec et au Canada, certains moustiques peuvent transmettre des virus aux humains et aux animaux lorsqu'ils les piquent, comme le [virus du Nil occidental \(VNO\)](#) et les [virus du séro groupe Californie \(VSC\)](#).

Ces moustiques peuvent se trouver en ville ou à la campagne, dans les boisés et les forêts, mais également dans les aires privées ou publiques (les cours, parcs, etc.). Ils peuvent piquer à différents moments de la journée. Il faut donc penser à se protéger des moustiques **TOUT EN DEMEURANT ACTIF!**

Dans la majorité des cas, la personne infectée ne ressent aucun ou peu de symptômes. Par contre, d'autres personnes peuvent subir des atteintes graves entraînant des hospitalisations et/ou parfois des atteintes persistantes, ou encore exceptionnellement des décès.

### Comment vous protéger des moustiques lorsque vous faites des activités extérieures ?



- Porter de préférence des vêtements longs aux couleurs claires lorsque les moustiques sont abondants en fin de journée.
- Utiliser un chasse-moustiques à base de DEET, d'icaridine, d'eucalyptus et de citron ou d'huile de soya sur les parties du corps non protégées par des vêtements.
- Chez les enfants, l'application des chasse-moustiques doit être modérée et peut être faite sur le chapeau ou sur la casquette afin d'éviter les piqûres à la tête ou au visage. L'utilisation du chasse-moustiques chez les bébés de moins de six mois n'est pas recommandée.

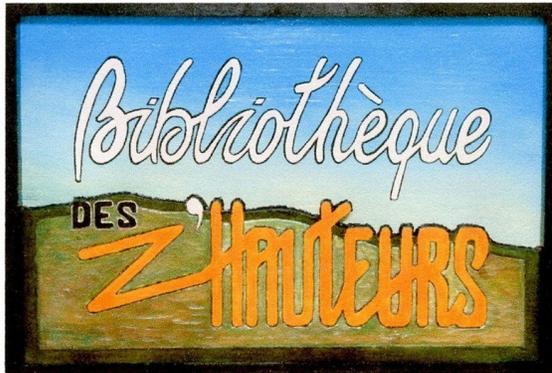
### Mesures dans l'environnement extérieur pour réduire les gîtes des moustiques:

Réduire le nombre de moustiques dans son environnement | [Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Les moustiques peuvent se reproduire partout où de l'eau stagne, même si la quantité d'eau est minime.

- Éliminer l'eau qui s'accumule dans des objets extérieurs tels les chaudières, les barils et les vieux pneus;
- Couvrir les poubelles et installer une moustiquaire sur les réservoirs d'eau de pluie;
- Placer des poissons qui mangent les larves de moustiques dans les étangs décoratifs;
- Installer une moustiquaire aux fenêtres des maisons, tentes, etc.;
- Entretien de la piscine et éliminer l'eau qui s'accumule sur la toile la recouvrant (lorsque la piscine est utilisée, la circulation d'eau créée par le filtre empêche les moustiques de s'y installer).

Consultez les sites Web pour plus d'information sur les maladies liées au VNO et VSC [Virus du Nil occidental \(VNO\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#) et [Virus du séro groupe Californie \(VSC\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)



# RAPPEL

## UNE PROPOSITION DE PARTICIPATION !

Dans le cadre d'un projet de renouveau au centre d'hébergement du CHSLD René Lavoie de Disraeli, la création **d'une grande murale** est projetée. Dans ce but, il est demandé aux municipalités de la région de fournir deux photographies marquantes, soit une ancienne et une récente illustrant : des perspectives de rues, maisons, bâtiments divers, commerces, activités...

Aussi, si vous avez des **photos anciennes** montrant « **la vie** » dans notre municipalité :

**SVP AVISEZ PAR UN MESSAGE À L'ADRESSE COURRIEL SUIVANTE :**

[bibliotheque.des.zhauteurs@gmail.com](mailto:bibliotheque.des.zhauteurs@gmail.com) ou par tél.: 418-423-4295 #2

**Je communiquerai alors avec vous.**

**Les photos seront numérisées**

**ET soyez assurés qu'elles vous seront retournées.**

**Vous remerciant sincèrement de votre attention et souhaitant votre participation,**

**Au plaisir de voir ces photographies,**

**Michel Tremblay, responsable  
Bibliothèque des Z'Hauteurs,  
Saint-Julien**

## Virez Culture en Chaudière-Appalaches : (re)découvrez les richesses culturelles de la région

**Thetford Mines, le 2 mai 2024** – C’est avec enthousiasme que la MRC des Appalaches se joint aux neuf autres territoires de la Chaudière-Appalaches et au gouvernement du Québec pour lancer un projet régional novateur et rassembleur. **Virez Culture en Chaudière-Appalaches** a pour objectif de faire rayonner notre culture, notre patrimoine et nos paysages, tout en renforçant la fierté citoyenne envers l’identité culturelle de notre grande région.

**Virez Culture en Chaudière-Appalaches** se déploie en plusieurs volets. En plus d’inclure un site Web, une carte interactive et une campagne promotionnelle à venir sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram), le projet s’appuie sur une série de trente capsules vidéo mettant en valeur les coups de cœur culturels de citoyens et citoyennes de la région.

Un projet PAR et POUR la population locale

Dans chacun des dix territoires de la Chaudière-Appalaches, des associations et groupes locaux ont sélectionné leurs attraits culturels favoris et dévoilent les trésors cachés des environs. Avec générosité, fierté et authenticité, ils invitent les gens d’ici ou d’ailleurs à découvrir et redécouvrir les richesses culturelles, patrimoniales et paysagères qui les entourent.

Trente groupes provenant des quatre coins de la région ont participé au projet. Dans la MRC des Appalaches, vous découvrirez les coups de cœur culturels de la Corporation du patrimoine du canton de Leeds, du Comité culturel de Disraeli et du Théâtre Les Bâisseurs de montagnes.

La carte interactive répertorie plus de 200 lieux à explorer dans l’ensemble de la Chaudière-Appalaches. Il suffit de sélectionner les destinations voulues et de générer automatiquement un parcours personnalisé pour partir à l’aventure. Virez Culture en Chaudière-Appalaches offre plus qu’un road trip d’une journée ou d’un week-end : c’est une rencontre authentique avec notre héritage et notre identité culturelle.

Pour ne rien manquer, rendez-vous sur les plateformes numériques de **Virez Culture en Chaudière-Appalaches** :

Site Web [virezculture.ca](http://virezculture.ca)  
Facebook [facebook.com/virezculture](https://facebook.com/virezculture)  
Instagram [instagram.com/virezculture](https://instagram.com/virezculture)  
Youtube [youtube.com/@VirezCulture](https://youtube.com/@VirezCulture)

---

### Information

#### À propos de Virez Culture en Chaudière-Appalaches

Louise Nadeau

418 332-2757 poste 234 | [l.nadeau@mrcdesappalaches.ca](mailto:l.nadeau@mrcdesappalaches.ca)

#### Source :

Cassy Lachance

Coordonnatrice aux communications | MRC des Appalaches

418 332-2757 poste 238 | [communications@mrcdesappalaches.ca](mailto:communications@mrcdesappalaches.ca)

## SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien-Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia



### Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien  
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295  
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :  
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en voirie :  
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :  
Michel Tremblay (418-423-4295,  
poste 3)

## SUBVENTIONS ET INCITATIFS OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

La Municipalité de Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ainsi que pour les surprimes pour les enfants de la municipalité inscrits à des activités sportives ou culturelles.

De plus, la Municipalité de Saint-Julien possède un programme d'incitatifs à l'entrepreneuriat.

Pour plus de détail, consultez le lien <https://www.st-julien.ca/pages/incitatifs>.

## DEMANDE DE PERMIS : NOUVELLE PROCÉDURE

Pour obtenir un permis de construction, rénovation, lotissement, etc., contacter Perrine Jézéquel, la nouvelle inspectrice municipale de Saint-Julien.

**Tél :** 418 332-2757, poste 227

**Courriel :** inspection@mrcdesappalaches.ca

**Heures d'ouvertures :** 8 h à 12 h et 13 h à 16 h  
du lundi au vendredi



Juillet 2024						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
1	2	3	♻️	5	6	7
Conseil	9	10	♻️	12	13	14
15	16	17	♻️	19	20	21
22	23	24	♻️	26	27	28
29	30	31				

Août 2024						
Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
			♻️	2	3	4
5	6	7	♻️	9	10	11
Conseil	13	14	♻️	16	17	18
19	20	21	♻️	23	24	25
26	27	28	♻️	30	31	

## HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	8h30 à 12h	12h30 à 16h30
Mardi	8h30 à 12h	12h30 à 16h30
Mercredi	8h30 à 12h	12h30 à 16h30
Jeudi	8h30 à 12h	12h30 à 16h30
Vendredi	Fermé	Fermé